



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

N° 26-EA-03

**Construction d'une nouvelle station d'épuration et
réhabilitation des réseaux assainissement EU sur Boësses**

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 24 juin 2026 à 12h00

Visite sur site obligatoire pour soumissionner (cf. article 4.1)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS GATINAIS

3 bis rue des Déportés – 45340 BEAUNE-LA-ROLANDE

Tél : 02 38 33 92 68 – Email : contact@pithiveraisgatinais.fr

SOMMAIRE

1.	Objet de la consultation	3
2.	Intervenants	3
2.1	Maître d'ouvrage	3
2.2	Maître d'œuvre	3
2.3	Autres intervenants	3
3.	Forme de la consultation	3
3.1	Mode de passation.....	3
3.2	Décomposition de la consultation	3
3.3	Nomenclature	4
3.4	Réalisation de prestations similaires	4
4.	Conditions de la consultation	4
4.1	Visite.....	4
4.2	Délai de validité des offres.....	4
4.3	Forme du groupement / compétences.....	4
4.4	Variantes libres / imposées.....	4
5.	Conditions relatives au contrat.....	5
5.1	Durée du marché / délai d'exécution	5
5.2	Modalités essentielles de financement et de paiement	5
6.	Contenu du dossier de consultation	5
7.	Présentation des candidatures et des offres	5
7.1	Dossier de candidature	5
7.2	Offre du candidat	6
8.	Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
8.1	Transmission électronique.....	7
8.1	Transmission sous support papier	7
9.	Examen des candidatures et des offres	7
9.1	Sélection des candidatures	7
9.2	Jugement des offres.....	8
9.3	Négociation et attribution du marché	9
10.	Renseignements complémentaires	9
11.	Litiges et différends.....	9

1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées et de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune de Boësses (45).

Les travaux sont divisés en 2 lots :

- **Lot 1 : Construction de la nouvelle STEP et démolition de la STEP existante ;**
- **Lot 2 : Renouvellement et réhabilitation des réseaux existants.**

2. Intervenants

2.1 Maître d'ouvrage

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais

3 bis, rue des Déportés

45340 Beaune-la-Rolande

2.2 Maître d'œuvre

DCI Environnement

1 bis/3 rue Augustin Fresnel - Parc d'activités de la Bretonnière

85600 Boufféré

La mission de maîtrise d'œuvre comprend les missions EP, AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR.

2.3 Autres intervenants

Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)

ATD 45

15 rue Eugène Vignat

45000 Orléans

Contrôleur technique

Un contrôleur technique sera normalement retenu pour l'opération du lot 1 (non défini pour le moment). Le candidat retenu sera informé du contrôleur technique retenu après notification du marché de travaux.

Coordinateur SPS

Un coordinateur SPS sera normalement retenu pour l'opération du lot 1 (non défini pour le moment). Le candidat retenu sera informé du CSPS retenu après notification du marché de travaux.

Commune de Boësses

Mairie - 13 rue du Pont Puiseaux

45390 Boësses

3. Forme de la consultation

3.1 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte.

Elle est soumise aux dispositions du Code de la commande publique.

3.2 Décomposition de la consultation

Allotissement :

- Lot 1 : Construction d'une nouvelle STEP ;
- Lot 2 : Renouvellement et réhabilitation des réseaux d'assainissement EU.

Chaque lot fera l'objet d'un marché. Les candidats peuvent donc soumettre des offres pour un seul ou plusieurs lots :

- Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots,
- Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils soumissionnent.

Les offres seront examinées lot par lot.

PSE :

Le marché est constitué d'une prestation supplémentaire éventuelle (haie paysagère) obligatoire.

3.3 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45232410-9	Travaux d'assainissement
45232411-6	Travaux de construction de canalisations d'eaux usées
45232420-2	Travaux de construction de stations d'épuration des eaux usées
45232421-9	Station de traitement des eaux usées

3.4 Réalisation de prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

4. Conditions de la consultation

4.1 Visite

Une visite sur site pour répondre au lot 1 est obligatoire sous peine d'offre irrégulière.

Elle se déroulera en présence du maître d'ouvrage à la date du **mardi 19 mai 2026 à 14h** sur le site de la STEP existante située route d'Echilleuses.

Une deuxième visite des lieux sera organisée le **mardi 9 juin 2026, à 14h**, directement sur le site de la STEP existante située route d'Echilleuses.

La visite a pour objet de présenter le site et le contexte du projet. Les échanges réalisés à cette occasion ont un caractère informatif.

Toute question technique ou administrative devra être impérativement formulée via le profil acheteur RECIA. Les réponses seront apportées par le maître d'ouvrage et diffusées à l'ensemble des candidats afin de garantir l'égalité de traitement.

Un procès-verbal de visite sera établi et transmis à l'ensemble des candidats via le profil acheteur.

4.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.3 Forme du groupement / compétences

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le maître d'ouvrage est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du maître d'ouvrage.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres, que ce soit en tant que candidats individuels ou en tant que membres d'un ou plusieurs groupements.

Les candidatures, unique ou groupement, devront obligatoirement réunir les domaines de compétences suivants (en interne, en co-traitance, ou en sous-traitance) :

- Traitement des eaux usées
- Traitement des boues d'épuration
- Ouvrages d'assainissement
- Equipements électromécaniques, électricité et automatisme
- Canalisations assainissement et réseaux enterrés
- Réhabilitation de réseaux sans tranchée

4.4 Variantes libres / imposées

Le maître d'ouvrage n'impose pas de variante.

Le candidat peut proposer une variante s'il le souhaite pour le **lot 1 uniquement**, selon les obligations suivantes :

- Remise d'une offre complète pour l'offre de base (sinon, l'offre variante ne sera pas étudiée)
- Remise d'un acte d'engagement et une DPGF spécifiques à cette variante
- Explication de la variante proposée dans une note technique indépendante
- Respect des prescriptions minimales prévues au cahier de garanties

- Précision des dérogations éventuelles au marché qu'elle implique (à défaut, elle sera réputée comme respectant et acceptant les prescriptions du marché).

5. Conditions relatives au contrat

5.1 Durée du marché / délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé à l'Acte d'Engagement et ne peut en aucun cas être modifié.

5.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent préciser à l'acte d'engagement s'ils souhaitent bénéficier de l'avance prévue au CCAP.

6. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- RC : Règlement de consultation (pdf)
- AE : Acte d'engagement, avec annexes demande agrément sous-traitance et garanties souscrites (doc)
- CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières (pdf)
- CCTP : Cahier des Clauses techniques particulières (pdf)
- DPGF : Décompte des Prix Global et Forfaitaire (xls), pour la STEP
- BPU : Bordereau des Prix Unitaires (xls), pour les réseaux
- DQE : Détail Quantitatif Estimatif (xls), pour les réseaux
- BPE : Bilan Prévisionnel d'Exploitation (xls)
- Plans projet (pdf)
- Annexes : Levé topographique, Diagnostic Amiante-HAP enrobés, Diagnostic Amiante-Plomb ouvrages, Réponses aux Demandes de Travaux, Etude géotechnique, DLE...

Le dossier de consultation des entreprises est disponible immédiatement et gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://webmarche.solaere.recia.fr>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le maître d'ouvrage des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 Dossier de candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Une lettre de candidature, indiquant nom et pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, les coordonnées du candidat et, en cas de groupement, les coordonnées des membres du groupement, le nom du mandataire et son éventuelle habilitation à signer les offres au nom du groupement	Oui

☞ Formulaire DC1 ou document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne ou tout document équivalent.	
☞ Si le candidat n'utilise pas le formulaire DC1 ou le DUME, il devra alors impérativement fournir conformément à l'article R2143-3 et suivants du Code de la commande publique, une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics au titre des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance précitée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.	

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ☞ Formulaire DC2 où chaque rubrique devra être remplie avec soin ou DUME ou tout document équivalent.	Oui
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Oui
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Oui
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Oui
Certificats de qualifications et/ou de qualité (délivrées par la FNTF ou références équivalentes)	Oui
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Oui
Références minimales exigées : - Station d'épuration de type Filtres plantés de roseaux similaires - Réseaux assainissement (avec et sans tranchée)	Oui

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le maître d'ouvrage. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de cet opérateur.

7.2 Offre du candidat

Le candidat devra remettre les documents suivants :

Libellés	Signature
Acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chaque lot	Oui
Déclaration(s) de sous-traitance(s) éventuelle(s) DC4	Oui
Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF) (Lot 1)	Oui
Bordereau des Prix Unitaires (Lot 2)	Oui
Détail Quantitatif Estimatif (BPU-DQE) (Lot 2)	Oui
Mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter	Oui

Fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
Bilan Prévisionnel d'Exploitation	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

8. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage, à l'adresse URL suivante : <https://webmarche.solaere.recia.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au maître d'ouvrage.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

8.1 Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9. Examen des candidatures et des offres

9.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le maître d'ouvrage peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou irrégulière pourra être régularisée pendant ou après l'analyse des offres si le maître d'ouvrage le souhaite, dans un délai de dix (10) jours ouvrés.

Toute offre demeurant irrégulière ou incomplète pourra être éliminée si le candidat ne fournit pas les documents demandés dans le délai imparti.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40 points
2 - Technique	60 points

Prix

Ce critère sera apprécié sur la base du montant total de l'offre tel que résultant de l'acte d'engagement.

Le prix de chaque offre sera comparé à l'offre la plus basse selon la formule suivante :

$$\text{Note} = 40 \times (\text{offre la plus basse} / \text{offre candidat}).$$

La note maximale de 40 points sera attribuée à l'offre la moins-disante.

Dans le cas où des erreurs (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Technique :

Le critère technique est apprécié à partir des différents éléments présentés dans le mémoire technique :

Sous-critères techniques	Notation
Moyens humains et matériels	10 points
Planning, phasage et organisation du chantier	10 points
Conception et solution proposée (contraintes, adaptations, propositions...)	20 points
Sécurité, contrôles et protection environnement	5 points
Qualité matériaux et équipements	15 points
TOTAL	60 points

Chaque sous-critère technique sera évalué entre 0 (minimum) et 4 (maximum), et une pondération sera appliquée selon le nombre de points affectés à chaque sous-critère :

Appréciation	Définition	Notation
Très satisfaisant	Information présente / document fourni, répondant aux attentes, mais avec avantage particulier par rapport aux autres offres	4
Satisfaisant	Information présente / document fourni, répondant aux attentes, mais sans avantage particulier par rapport aux autres offres	3
Correct	Information présente / document fourni, répondant partiellement aux attentes	2
Insuffisant	Information présente / document fourni, ne répondant pas aux attentes minimales	1
Sans réponse / Hors sujet	Information absente, hors sujet ou sans lien avec présent marché	0

La note globale de chaque offre sera obtenue par addition des notes relatives aux critères prix et technique, pour une note maximale de 100 points.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle ayant obtenu la meilleure note globale.

9.3 Négociation et attribution du marché

Après examen des offres, le maître d'ouvrage pourra engager des négociations. Le nombre de candidats admis à négocier pourra être de 1 à 3, dans l'ordre de classement initial des offres avant négociations.

Le maître d'ouvrage pourra également effectuer des auditions des candidats admis à négocier s'il le souhaite. Dans ce cas, un représentant du candidat devra se déplacer afin de présenter l'offre de son entreprise.

Toutefois, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Cette négociation pourra porter sur la valeur technique et/ou sur le prix. Ces négociations se feront à partir de la plateforme de dématérialisation ou directement par mail.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le maître d'ouvrage pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours ouvrés.

Les attestations d'assurance devront également être produites dans le même délai.

10. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du maître d'ouvrage, dont l'adresse URL est la suivante : <https://webmarche.solaere.recia.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours ouvrés avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours ouvrés au plus tard avant la date limite de remise des plis.

11. Litiges et différends

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'ORLEANS
28 rue de la Bretonnerie
45000 ORLEANS
Tél : 02 38 77 59 00
greffe.ta-orleans@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat,
- Référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R551-7 du CJA,
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : cf coordonnées du TA d'Orléans ci-dessus.

Suite au décret n°2016-1481 du 2 novembre 2016 relatif à l'usage des télé-procédures devant les juridictions administratives, il est fait obligation pour une personne morale de droit privé d'utiliser l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif d'ORLEANS
28 rue de la Bretonnerie
45000 ORLEANS
Tél : 02 38 77 59 00
greffe.ta-orleans@juradm.fr